



## LAZ

A la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle, Laz, nous dit Ogée, comptait avec Saint-Goazec sa trève, 2.400 communiants, soit environ 3.000 habitants. Aujourd'hui, la population est sensiblement la même, Laz compte 1.464 habitants et Saint-Goazec 1.774. L'église de Laz est demeurée sous le patronage de saint Germain, mais Saint-Goazec qui primitivement reconnaissait le patronage de saint Goazec ou Goazac, disciple de saint Patrice et évêque d'Irlande, maintenant a pris saint Pierre pour patron.

En Laz, nous dit Ogée, « se trouvait la seigneurie de Roche Laz », et, sans doute, cette dénomination de Laz ou glaz, provenait des abondants ouvriers d'ardoises qui enrichissaient le pays et notamment les seigneurs de la Roche et ceux de Laz, toutes deux réunies sous un même chef, dès le XVI<sup>e</sup> siècle. Les plus anciens dans le pays étaient naturellement les barons de Laz, car ceux de La Roche, originaires de Léon ne durent venir s'établir que plus tard dans cette partie de la Cornouaille. Le siège de cette seigneurie de La Roche était établi dans un vieux château bâti sur un roc escarpé, dans la paroisse de Saint-Thois, et qui n'était qu'une ruine lorsqu'en 1576, Henri III érigea la seigneurie de La Roche en marquisat, en faveur du fameux Troïlus de Mesgouez, comte de Joyeuse garde et gouverneur de Morlaix; en même temps le Roi annexa au marquisat de La Roche la baronnie de Laz, et depuis l'histoire de Laz se trouve mêlée à celle des marquis de La Roche

et barons de Laz, qui résidaient dans le manoir de Trévarez (1), en Saint-Goazec paroisse de Laz. Si l'on est curieux de connaître quelque chose de la vie de ces seigneurs on devra absolument consulter la notice que leur consacre M. le vicomte du Halgouet dans son *Inventaire des archives du Grégo* auquel nous empruntons tous ces renseignements. Disons seulement que Troïlus de Mesgouez (manoir en Lamber-Léon), après maintes aventures, expédition à Terre-Neuve dont il fut nommé vice-roi (1578); sous la Ligue, fut prisonnier de Mercœur, puis essaya en vain de s'emparer de Ouessant, et mourut enfin sans laisser de postérité. Le marquisat et la baronnie de Laz passèrent successivement à sa nièce Anne de Coatanezre qui épousa Charles de Kernezne, dont le fils Charles de Kernezne épousa une Robine de Marbeuf et mourut en 1677, sans héritier. Son neveu Charles-Louis de Kernezne, le fils de son frère Jean, marié à Gabrielle de Lescu, mort sans postérité en 1687. Un de ses oncles de Kernezne recueillit la succession et mourut en 1699, laissant ses titres à Joseph-Luc de Kernezne qui prit part à la conjuration de Pont-Callec, en 1720, dont il fut sur le point d'être une des victimes. Il mourut à Trévarez, en 1737.

Sa veuve, Françoise de Lescouet, fut exilée à Moulins pour avoir pris part à la résistance du Parlement de Bretagne, aux prétentions royales. La fille aînée de Joseph-Luc de Kernezne hérita du marquisat de La Roche, et mourut sans alliance à Paris, en 1759. Sa jeune sœur Luce-Corentine de Kernezne, demoiselle du Curru, fonda une mission qui devait se donner par les PP. Jésuites, tous les dix ans, alternativement, à Laz et à Milizac.

Sa succession fut recueillie par une nièce Marie-

(1) Disons après M. du Helgouet que l'ancienne orthographe de ce mot était dans les anciens Aveux : Trevarré ou Trevarrec, ce qui serait une tournure plus bretonne.



Aude-Jacquette du Châtel, veuve de Hugues-Lambert Huchet de la Bédoyère, qui eut quelques contestations avec ses vassaux de Laz, « si bien qu'il fut question au Conseil du Roi, d'exiler les habitants de cette paroisse et de les remplacer par des Canadiens » (M. du Halignet, p. 144). Mme la comtesse de la Bédoyère mourut en 1768, dont la fille Jeanne-Charlotte se maria à un Thomas-Scholastique du Bot du Grégo, dont le fils Charles-François-Jules, au décès de son aïeule, en 1768, devint marquis de La Roche.

Leur fille, Louise du Grégo épousa, en 1787, Antoine d'Amphernet de Pontbellanger qui, devenu un des principaux chefs des Chouans morbihannais, mourut de façon mystérieuse, vers 1796.

« On a dit que Pontbellanger avait été blessé au siège de Josselin, le 16 Juillet 1795, mais cette affirmation est controuvée et ce n'est pas de cette blessure que Pontbellanger est mort. Sa femme lui en fit bien d'autres et les bleus l'achevèrent plus tard. » (J. LE FALHER, *Revue morbihannaise* 1909, p. 368).

En effet, Louise du Grégo eut des relations assez suspectes avec les généraux républicains et finit par épouser Michel Bonté, baron de l'Empire, Mme Bonté mourut à Trévarez, en 1826, et son mari, le général, mourut à Paris, en 1836, après s'être remarié à Elisa de Carlotti. Son corps fut ramené en Bretagne et enterré dans la chapelle de Trévarez, à côté de sa première femme.

M. Rospars, très au courant de tout ce qui concerne cette famille, nous dit, « que ces restes furent transférés, vers 1854, par les soins de Mlle Clémentine de Kerstrat, au cimetière de Saint-Goazec, où les deux superbes monuments en marbre blanc, avec leurs pompeuses inscriptions sont relégués dans un coin et à moitié recouverts de ronces. »

M. Rospars ajoute que de son premier mariage avec M. d'Amphernet de Pontbellanger, Mlle du Grégo eut

un fils, Charles-Félix de Pontbellanger qui épousa, en 1819, Monique Quesnel de la Morinière dont il eut deux enfants, Michel-Louis de Pontbellanger qui devint propriétaire de Trévarez, qu'il vendit, vers 1848, aux MM. de Kerjégu, et une fille Antoinette-Marie mariée, en 1829, à M. H. de Virel de Trédion, près Vannes.

Voilà un aperçu des personnages qui furent les possesseurs du marquisat de La Roche et de la baronnie de Laz ; ils pourraient fournir matière à plusieurs épisodes romantiques qui ne s'écarteraient guère de la vérité historique.

## L'ÉGLISE DE LAZ

L'église paroissiale fut reconstruite dans de grandes proportions dans le courant du XVIII<sup>e</sup> siècle, grâce aux libéralités des seigneurs de La Roche et de Laz. On voit la date de 1729 sur une partie de l'édifice, mais le clocher ne fut reconstruit qu'en 1827, pour une somme de 4.000 francs, selon le devis du sieur Hassenfratz, conducteur des Ponts-et-Chaussées, chargé de la 4<sup>e</sup> section de la navigation de l'Aulne (arch. Evêché).

Voici quel était le rôle des décimes en 1780 :

Décimes extra ordinaires :	Décimes ordinaires :	
M. Gallois payait.....	55	livres
La Fabrice, 2 livres.....	7 l.	10 sols
Le Rosaire, 10 sols.....	1 l.	5 s.
Trève de Saint-Goazec, 2 livres.....	13 l.	15 s.
La Madeleine, 0		
Trévaré, 10 sols.....	1 l.	5 s.
Total.....	83	livres 15 sols

Comme on le voit d'après ce rôle, la fabrique de la trève avait plus de ressources que l'église paroissiale puisque celle-ci paie une taxe moindre de près de moitié.





Au XVI<sup>e</sup> siècle, un Ecuyer de la paroisse de Laz, Guillaume Anceau, prit parti pour Charles de Blois, il était connestable de Guingamp et fut fait prisonnier à la bataille d'Auray, 1364, où Charles de Blois trouva la mort, il fut témoin lors du procès de Canonisation, (Morice II, c. 22 et 33). Comme il portait une jambe de cire, sans doute comme en ex-voto d'une blessure, au tombeau du Bienheureux, des Anglais s'en étant moqué, il soutint bien haut qu'il croyait fermement à la sainteté de Charles. Il fut un des signataires du traité de Guérande, en 1380 (Morice II, 177).

Au mois de Juillet de 1655, comme le Père Maunoir organisait une de ces processions, en usage, à la fin de la mission donnée à Laz, il fut fort inquiet du temps fort pluvieux du matin jusqu'à midi, néanmoins la procession se mit en marche pour un parcours d'environ une lieue, « et Dieu récompensa notre confiance, dit le Père, car à peine fûmes-nous sortis de l'église en portant le Sacrement, qu'un vent violent repoussa les nuages d'un autre côté, si bien que pendant six heures nous vîmes le ciel sombre et la pluie tomber dans la région voisine, et à peine étions-nous rentrés à l'église que la pluie recommença à tomber jusqu'au lendemain matin. »

Ce fut lors de cette même procession que la petite fille du marquis de La Roche, sieur de Kernezne, alors gouverneur de Quimper, qui depuis six mois souffrait d'une fièvre quarte, insista pour assister à la procession où elle devait figurer la Sainte Vierge présentée au temple; malgré son état de santé elle put y faire bonne contenance, et comme pour la récompenser de sa confiance et de sa piété, la fièvre fut coupée et ne revint plus (Journal manuscrit des Missions).

## CHAPELLES

L'état des chapelles nous est connu par les anciens aveux qui rapportent les prééminences auxquelles avaient droit les barons de Laz. C'était au bourg même de Laz, outre l'église paroissiale de Saint-Germain, la chapelle Notre-Dame, sise autrefois dans la partie sud-Ouest du cimetière. Dans Saint-Goazec, outre la paroisse, sous le vocable de saint Pierre, c'était : 1<sup>o</sup> la chapelle de Notre-Dame, 2<sup>o</sup> La Madeleine et celle de Saint-Augustin.

1<sup>o</sup> La chapelle de Notre-Dame du bourg devait être très ancienne, puisqu'elle est donnée comme chapelle du château de Laz, dont toute trace avait disparu au XVI<sup>e</sup> siècle. Elle est tombée en ruine, à la fin du XVIII<sup>e</sup>, et M. Rospars observe qu'on n'enterre pas dans cette partie du cimetière.

2<sup>o</sup> Dans la trêve de Saint-Goazec il y avait une autre chapelle dédiée à Notre-Dame, près le château de Trévarez, elle est signalée comme existante dès 1501; elle fut remplacée au XVIII<sup>e</sup> siècle par une chapelle dédiée à saint Hubert et figure comme telle au rôle des décimes, elle est devenue chapelle domestique du château de Trévarez, et en 1807 un décret signé de l'Empereur, au camp de Tilsit, autorise de l'ouvrir au culte, et, en 1812, le Recteur demande d'y conduire la procession de la Fête-Dieu.

3<sup>o</sup> Saint-Augustin. 4<sup>o</sup> Saint-Bernard, ces deux chapelles, dit le Recteur de Laz, en 1809, n'ont pas été vendues, « ce sont deux espèces de crèches, sans porte ni fenêtres ».

5<sup>o</sup> La Madeleine, qui en 1804, était dans un bon état de réparation.

## RECTEURS DE LAZ AVANT LA RÉVOLUTION

1370. 16 Novembre, Geoffroy Lescop. Grégoire XI lui accorde une grâce expectative d'un bénéfice à la collation de l'Evêque de Quim-



per, mais il devra se démettre de Laz. Le 11 Septembre 1371, une grâce expectative est accordée à Nicolas Le Gall, cleric de Vannes pour Laz, lorsque Geffroy Lescop sera pourvu d'un autre bénéfice. (A. S. S., p. 76) mais il ne paraît pas que ce projet eut de suite, car ce n'est qu'à la mort de Geffroy, recteur de Laz, vers 1390, qu'on y nomma Jean Piouff qui eut pour successeur Olivier Gervais, qui étant mort fut remplacé par Guillaume de Alta Villa,

1405. (Kerhuel) qui était Recteur de Laz, en 1405. (A. S. S., p. 131).
1447. Bertrand de Coatanezre, recteur de Laz, qui fut chargé par le pape Nicolas V de régler une contestation entre Guillaume de Alto Nemore (Coathuel) et Hervé de Lézongar, clerics au sujet de la paroisse de Plusquellec. (A. S. S., p. 166).
- 1467-1486. Guillaume Périou, oncle des Furic, nommé le 9 Septembre 1467, procureur de la fabrique de Saint-Corentin, poste qu'il occupa jusqu'en 1486, son nom figure dans les Comptes de la Cathédrale et il signe les marchés faits à cette époque pour les travaux entrepris, entr'autres pour la construction de la tour centrale, la fameuse tour de plomb, qui fut brûlée, au commencement du XVII<sup>e</sup> siècle, et les stalles du chœur, en 1474. En 1471, il avait fondé une chapellenie dans la chapelle de Saint-Benoît, aujourd'hui chapelle du Sacré-Cœur. (Voir *Monographie* Le Men).
1533. Louis de Kergoat, recteur de Laz, de Châteauneuf et de Langonet résigne en faveur du suivant.

- 1533-1544. Olivier de Tremarchec, recteur de Laz, de Châteauneuf, d'Elliant, Saint-Hernin et Langonet; décédé le 23 Octobre 1544. (Déal.).
1580. Loys Le Correc. (C. 95).
1649. Guillaume Abgrall, recteur, disant la messe en la chapelle de Notre-Dame au bourg, demande un titre cléricale pour Denis Le Gall, cleric, élève des Jésuites.
1675. Jean Le Douguet, recteur, décédé.
1724. Gabriel de Rospiec.
1751. Le Tourmeur.
- 1756-1782. Joseph Galoy, licencié en Sorbonne. (B. 56).
1783. Philippe Jacob.

\* \* \*

Dès les débuts de la Révolution, le château de Trévaré dut porter ombrage aux patriotes, mais il était loin de toute surveillance, aussi fallait-il de grandes précautions, pour en approcher sans trop d'émotion dans le pays, c'est ce que nous apprend le rapport suivant d'une perquisition avec la force armée. (L. 16).

« L'an 1791, ce jour 29 Juin, nous François-Xavier Baudot, membre du Directoire du District de Carhaix, commissaire nommé par le Directoire à l'effet de dissiper un rassemblement de ci-devant gentilshommes, au château de Trévarez, paroisse de Laz, rapportons ce qui suit :

« Nous sommes partis de Carhaix, ce jour à une heure après-midi, avec le détachement du Port-au-Prince...

» En passant à Châteauneuf, l'officier, commandant le détachement qui y est en garnison, nous a assuré que d'après la conversation qu'il a eue avec les individus réunis à Trévaré, au château, hier au soir, le prétexte de leur rassemblement est une partie de chasse, que néanmoins M. Tinteniac père, s'est livré à lui confier



qu'ils avaient à leur disposition 80 hommes, très bons soldats. Le chevalier de Tinténiaac a ajouté, que si la descente des Anglais était réelle, ils étaient disposés à combattre contre eux avec ces 80 hommes, sauf ensuite à guider leurs affaires particulières. Qu'ils étaient au nombre de 40 hommes, armés de fusils à deux coups et de pistolets, qu'il y avait de plus des femmes habillées en hommes et armées.

» D'après ce renseignement, nous avons requis le dit officier de faire assembler sa troupe aux 5 heures du soir, sous prétexte de retourner à Carhaix, et de partir pour aller se joindre sur la grand'route, au détachement de la garde nationale de Carhaix qui devait arriver à cette époque.

» A 5 heures, le détachement de Châteauneuf qui était de 35 hommes et de quelques volontaires de la garde nationale avec 30 cavaliers du 21<sup>e</sup> régiment de... descendirent le chemin qui conduit de Châteauneuf à Carhaix.

» Le commandant du détachement avait, dès les quatre heures, envoyé une garde occuper le pont qui conduit à Trévaré, à l'effet d'arrêter tous ceux qui pouvaient aller y donner des nouvelles.

» M. Maladan, commandant les 30 cavaliers, m'a déclaré qu'il ne pouvait agir que dans le cas que le drapeau rouge serait déployé, la loi martiale publiée et les municipaux en tête des troupes. Je lui ai répondu que la loi martiale n'était applicable que dans le cas de sédition populaire, dans les bourgs ou ville, que l'exécution en était impossible dans les campagnes, surtout dans le cas présent où il n'était pas question d'insurrection de la commune de Laz, mais d'un attroupement de ci-devant nobles dont aucun n'était domicilié de la municipalité; que d'ailleurs le succès dépendait du secret et de la célérité de la marche, qui ne pouvait avoir lieu si on traversait Trévaré pour se rendre au bourg de Laz y réunir la muni-

cipalité... que s'il persistait dans son refus, il l'en rendait responsable et qu'il allait marcher avec le détachement de Port-au-Prince et la garde nationale.

» Alors M. Maladan répondit qu'il était aussi patriote qu'un autre, qu'il n'avait fait ces observations que parce qu'il les croyait fondées sur la loi; qu'il était prêt à marcher, le Directoire restant responsable de sa réquisition.

» Il fut arrêté que je prendrais les devants accompagné d'un brigadier de gendarmerie, que je demanderais l'entrée du château, qu'après avoir communiqué ma commission aux ci-devant nobles, je prendrais connaissance de leurs projets et de leurs forces; que dans le cas où ils paraîtraient avoir eu des desseins pernicieux je les sommerais de se rendre à Quimper, sous l'escorte d'un piquet, leur garantissant qu'ils n'éprouveraient aucune violence ni insulte.

» Que s'ils refusaient cette capitulation je leur déclarerais qu'ils allaient être forcés dans le château; que pendant ce temps la cavalerie irait se porter dans un lieu où elle pourrait couper la retraite à ceux des ci-devant nobles qui tenteraient de s'enfuir; que les cavaliers de la gendarmerie se tiendraient à portée du château pour porter les ordres nécessaires; que chacun des trois détachements de la garde nationale et du régiment de Port-au-Prince investirait le château; que les officiers défendraient à leurs soldats de commettre aucun dégât.

» Ce plan convenu, les détachements se sont mis en marche pour Châteauneuf; une des sentinelles m'a fait remarquer dans un champ voisin, un particulier nommé Pic, ci-devant de la Mirandole lequel revenait de Trévaré. Le sieur Pic, sur mes réquisitions, m'a répondu qu'il avait été dîner avec les personnes réunies à Trévaré et devait y avoir été le jour précédent « qu'ils étaient en petit nombre, quelques-uns sans



armes, les autres n'en n'avaient que de chasse que l'objet de leur réunion était une partie de chasse. Interrogé sur leurs noms, et s'il n'y avait pas donné avis du dessein d'y envoyer des troupes, a répondu qu'il n'était pas obligé de satisfaire à mes autres questions et qu'il n'y répondrait pas.

» Attendu son refus, et le soupçon qu'il était allé prévenir les ci-devant nobles de faire retraite, l'avons fait consigner dans sa maison jusqu'à notre retour.

» A l'endroit, deux fusilliers nous ont conduit un ecclésiastique non sermenté vicaire du Moustoir, suspecté d'avoir été donner avis de notre projet, au château. Ce soupçon ayant été détruit par les réponses du sieur Guillou, nous l'avons fait relâcher.

» Arrivés à une petite futaye, près le château, nous avons aperçu un homme à pied qui fuyait vers le bois; nous l'avons fait poursuivre, mais en vain, tandis que nous nous rendions seul et sans arme dans la principale cour du château.

» A la porte principale, avons trouvé une dame, l'épouse du sieur Mazé, fermier de la terre de Trévaré, et sur nos interrogations, nous a dit que si ceux que nous cherchions n'étaient pas partis, nous devions les chercher dans le corps de logis vulgairement dit le *chenil*.

» Arrivés à la maison désignée, nous avons trouvé quelques paysans de Bannalec et deux charrettes chargées de caisses, matelas, sommiers, valises, etc.

» Au rez-de-chaussée, nous avons trouvé des tables dressées dans les deux chambres basses, les débris d'un grand repas et deux domestiques de M. de Tinténiac, qui m'ont déclaré que leur maître était venu avec une douzaine d'amis pour y chasser et s'amuser.

» Requis de donner leurs noms, ils nous ont nommé M. de Tinténiac, son fils, M. Bauvoir, M. Kerstrat, M. Briand, chevalier de Saint-Louis, de Quimperlé, M. Keranevel, M. Guernisac, MM. Trémiso, Kerléau, d'Am-

phernay, Derval, Duvergier père et fils, Le Guével, prêtre non assermenté, qu'ils étaient partis pour Quimerc'h, aussitôt diner :

» En l'endroit, ces détachements ont investi le château.

» Entrés, nous y avons trouvé Mme Mazé avec ses enfants et M. Jacob, curé de Laz.

» Mme Mazé nous a dit que ces Messieurs, au nombre de 18, armés de fusils, avec leurs domestiques, également armés, Mesdames de Tinténiac, Beauvoir et les demoiselles Geslin, en tout cinq femmes, dont quelques-unes en amazones, étaient venues au château pour s'amuser; que s'ils avaient des desseins dangereux elle l'ignore, qu'elle n'a pu refuser l'entrée du château à M. d'Ampherney, parent et procureur de M. Pontbellanger, propriétaire de Trévaré.

» Sur ce qui nous a été déclaré par quelques paysans que ces Messieurs étaient allés à Saint-Goazec chez le maire, y avons envoyé un détachement sous les ordres de M. Damey, officier.

» Le sieur Hamon, garde forêt... nous a déclaré que ces Messieurs étaient au nombre de vingt maîtres, qu'ils ont chassé et tué une laie, la veille, qu'ils avaient des provisions de bouche pour longtemps, qu'ils avaient reçu plusieurs avis qu'on devait les inquiéter et les enlever, qu'ils avaient pour aumônier M. Guével, ci-devant, curé de Locmaria-Berrien, qu'ils sont partis précipitamment après diner, une heure environ avant notre arrivée.

» Nous avons procédé à la visite du château avec M. Lavalette, commandant le détachement de Port-au-Prince, et n'y avons trouvé rien de suspect. Le sieur Damey, revenu de Saint-Goazec, nous a déclaré n'y avoir trouvé personne.

« De tout quoi avons rapporté le présent procès-verbal. »

Cette perquisition avait été peu fructueuse pour les



patriotes, d'abord parce que leur marche n'avait été si secrète que les intéressés n'aient pu être avertis, et aussi parce que le pays n'était pas encore à la hauteur des nouvelles institutions. Le recteur de Laz, Philippe Jacob, que les patriotes trouvèrent au château de Trévarez, avait refusé le serment, ainsi que son vicaire, M. Henri, ils demeurèrent cependant dans leur paroisse jusqu'à la fin de 1791, demeurèrent cachés dans le pays, mais aussi ils étaient soutenus par toute la population comme l'on peut en juger par cette délibération du Conseil municipal prise le 14 Mars 1792 (L. 129).

« Nous municipaux et notables, sur la demande itérative de tous les individus de la paroisse de Laz, remontrons à MM. du Département, que MM. du District de Carhaix menacent de faire capturer leurs prêtres et surtout le sieur Jacob leur Curé, qu'une persécution sans cause, fait tenir caché depuis trois mois. Nous vous supplions de faire donner au sieur Jacob, bon et vertueux prêtre qui ne nous a prêché que soumission aux lois, toute assurance, pour nous administrer librement les secours spirituels. Le sieur Jacob notre vigilant pasteur est le seul, de mémoire d'homme qui ait bien connu notre caractère et qui ait su le diriger au bien dans les circonstances les plus critiques. »

Jacques Keraval, maire, notables: Michel Henry, Duigou, Corbel, Bizien, Cozic, Le Guével, etc. Jaouen, procureur de la commune; Le Cloarec, secrétaire-greffier.

Le District de Carhaix essaya de remplacer M. Jacob par un M. Le Coant, constitutionnel, mais celui-ci, de crainte des chouans, ne voulut pas se risquer dans le pays.

Les prêtres fidèles demeurèrent, encore toute cette année 1792, dans ces contrées retirées, plusieurs se

laissèrent traquer jusqu'à la fin, d'autres se rendirent d'eux-mêmes en arrestation pour n'être pas réduits à mourir de faim. C'est ainsi que M. Jacob fut amené à prier les gendarmes de venir le saisir, espérant se voir interner à Kerlot, mais de fait il fut conduit dans la maison de justice de Quimper vers le mois d'Avril ou Mai 1793, et c'est de là qu'il arrivait au Département le 31 Mai. (L. 73).

« Expose Philippe Jacob, recteur de Laz, que détenu depuis trois semaines à la maison de justice de Quimper, il demande à être transféré à Kerlot, dépôt commun des prêtres réfractaires et infirmes ». M. Jacob allait avoir 60 ans). Le District de Morlaix, ajoute-t-il, qui devait ou payer l'exposant ou le remplacer (1) envoyait sans cesse des gendarmes ou des soldats qui pillaient la maison, l'exposant se pourvut au Département qui, par arrêté du 14 Mars 1792 l'autorisa à continuer ses fonctions jusqu'à ce qu'il fut remplacé. Il ne l'a pas été et n'a pas été payé, il a résisté tant qu'il a pu, mais enfin hors d'état de subsister, il s'est retiré dans sa maison natale à un quart de lieue de la paroisse. Mais il n'y pouvait plus tenir, il n'avait pas de pain, ses infirmités augmentaient, il écrivit donc au citoyen Guéguen, de Châteauneuf: « Généreux ami, après ce que vient de me dire mon neveu, il y aurait encore pour moi moyen d'entrer au dépôt à Quimper, consultez là-dessus la brigade de Châteauneuf et venez avec eux vous saisir de ma personne, vous me trouverez chez moi le 9 Mai 1793 ». Jacob, recteur de Laz.

« L'exposant alla lui-même le 10 Mai au-devant d'eux, les engagea à se rafraîchir dans sa maison. Il fut conduit à Châteauneuf, le lendemain on le mena à Carhaix, où il fut jeté tout mouillé dans un cul de

(1) Une loi positive autorisait, obligeait même les curés non assermentés à continuer leurs fonctions jusqu'à leur remplacement et leur assurait un traitement. Ce devait être le cas du curé de Laz.



basse fosse, d'où on l'a conduit à la maison de justice de Quimper.

L'exposant s'est donc rendu volontairement comme plusieurs de ses confrères admis à Kerlot depuis peu; il a suivi leur exemple, il compte sur le même asile. »

Cette satisfaction lui fut accordée le 5 Juin, malgré les observations du concierge qui assure qu'il n'a que 53 lits pour coucher 73 prêtres détenus.

De Kerlot, Jacob fut transféré, aux Capucins de Landerneau, où les meubles étaient fournis par les dames Kerantrei et Tronjoli. Le 3 Février, après un court séjour en 1793, il fut reconduit dans la prison de Carhaix (L. 125). A Quimper où nous le retrouvons, au mois de Mai 1798, il fut détenu au collège, nous croyons qu'il ne tarda pas à y mourir; nous n'en trouvons plus trace, lors de la réorganisation du culte. Un prêtre de Laz, Urbain Cléac'h, né à Laz en 1718, prêtre en 1749, n'a pas fait le serment. Détenu à Kerlot et aux Capucins de Landerneau, fit sa soumission en 1793, était nourri chez Henri Le Menthéour, à Saint-Goazec (L. 125) dut mourir avant la fin de la Révolution. Quant au vicaire de Laz, M. Henri, il fut déporté au château du Taureau, le 27 Octobre 1792, et de là à Brême, le 17 Avril 1793.

#### RECTEURS DEPUIS LE CONCORDAT

1804-1810. Jean Douerin, né à Locronan en 1751, prêtre en 1775, mourut en Avril 1810.

1810-1820. Le Guellec.

1821-1826. Robic.

1826-1843. Pierre-Paul Corréoc, de Roscoff.

1843-1845. Jean-Louis Croissant, de Quéménéven.

1845-1854. Grégoire Riou, de Plounéour.

1854-1873. François Marrec, de Saint-Pabu.

1873. François-Marie Favé, de Plougourvest.

1877-1883. Martial Le Hir, de Saint-Renan.

1883-1888. Clet-Marie Fily, de Cléden-Cap-Sizun.

1888-1890. Pierre Le Jacq, de Tréflaouéan.  
 1890-1894. Jean Jourden, de Pleyben.  
 1894-1901. Hervé Riou, de Landivisiau.  
 1901-1911. Meven André, de Guilligomarc'h.  
 1911. Jacques Hamon, de Taulé.

#### VICAIRES

1831. Yves Diner.  
 1836. Jean-François Breton.  
 1847. Jean-Charles Kersalé.  
 1851. Yves-Marie Gouez.  
 1853. Jean-François Pellen.  
 1856. Hervé Le May.  
 1858. Jean Gilard.  
 1860. Yves-Marie Jézégou.  
 1867. Jacques-Marie Poudoulec.  
 1871. Jean-Marie Guillerm.  
 1875. Jean-Marie Prigent.  
 1878. Charles-Marie Daré.  
 1884. François Pasquier.  
 1887. Jean Le Roy.  
 1890. Yves-Marie Ollivier.  
 1893. Jean-François Perrot, 28 Mars.  
 1893. Yves Quéan, 29 Mai.  
 1895. Hamon Jonqueur.  
 1901. René Cottonec.  
 1906. Yves Moré.  
 1909. Louis Andro.  
 1912. Jean-Baptiste Abhervé-Guéguen.

Le 27 Juillet 1812, un certain Hamon, ancien garde de la forêt de Laz écrit à Mgr Dombidau pour lui réclamer une indemnité pour les dépenses faites chez lui alors qu'il tenait auberge.

Il raconte qu'il y a 16 ou 17 ans, M. l'abbé du Bot qui demeure en 1812, près de Carhaix, était chouan, dans la forêt de Laz; comme lui Hamon, n'était payé



ni par le propriétaire ni par le gouvernement, il tenait auberge pour vivre avec sa famille. Or, l'abbé du Bot arriva chez lui un jour avec 30 hommes et deux demoiselles, et y passèrent cinq jours et au bout de ces cinq jours, il y avait là 400 hommes réunis, et on y fit bombance car la note du garde monte à 888 fr. 10 sous, dont voici le détail curieux :

« 96 bouteilles de vin à 16 sous, 40 bouteilles de liqueur à 2 fr. 10 s. la bouteille, 120 bouteilles d'eau-de-vie à 40 sous la bouteille, soit un total de 416 fr. Plus 180 bouteilles de vin à 10 sous, soit 90 fr. »

La boisson est la grosse affaire car il n'est pas question de dépenses pour le pain et la viande, dont probablement les chouans avaient provision, en revanche les réclamations pour le logement ne sont pas exagérées.

« Six couettes de toile de chanvre, comprenant chacune six aunes à 40 fr., 72 fr.;

Douze draps de 4 aunes chacun, 96 fr.;

Six couvertures à 12 fr. chaque, 72 fr.;

Six traversins complets, 18 fr.

En somme il n'y avait que six lits pour la compagnie ;

Deux douzaines d'assiettes à 3 fr. 15 s., soit 7 fr. 10 s.

Six plats, 9 fr. ; deux grandes marmites neuves, 36 fr. ; deux de moyenne grandeur, 18 fr. ;

Deux douzaines de cuillères en métal, 24 fr. ; repasser, 18 fr.

Le garde ajoute : « Il (ce sieur du Bot) avait pris tout cela chez moi par amitié, et au nom de Louis XVI, avec promesse de me payer, il a fait bien d'autres demandes à M. du Cap, de Quimper, il vous dira qui je suis et la conduite de M. l'abbé du Bot à l'égard de tout le monde où il a passé pendant la chouannerie. »

Nous ignorons quelle suite Mgr Dombidau a pu donner à cette réclamation.

En 1819, le sous-préfet de Châteaulin, M. Rodellec du Porzic, rendait témoignage à Monseigneur du zèle du maire de Laz, pour les réparations de l'église paroissiale : « Le chevalier de Kernesne, maire de Laz, vieillard septuagénaire, ancien émigré, chevalier de Saint-Louis, a développé dans cette occasion un zèle et une activité dont son âge semblait le rendre incapable. » Mais ces travaux ne furent terminés qu'en 1827, comme nous l'avons dit.

A la mort de M. Le Guellec, la paroisse demeura quelque temps sans pasteur et à cette occasion le vénérable maire, M. de Kernesne écrit à Mgr Dombidau une lettre qui pourrait être signée par un pasteur des âmes des plus zélés. Après avoir rappelé à Monseigneur qu'il lui a été promis un nouveau Recteur pour le mois de Septembre 1821, il remercie Sa Grandeur d'avoir confié aux paroisses voisines le soin des malades de Laz, puis il ajoute : « Mais, Monseigneur, si de porter les secours et les consolations de la religion aux malades est un devoir essentiel, il en est un non moins sacré et dont le besoin se fait sentir avec plus de force tous les jours, c'est celui d'instruire les générations naissantes. Le plus grand nombre des pères de famille d'aujourd'hui, trop jeunes lors de la Révolution pour être instruits de leurs devoirs, n'ont pu donner à leurs enfants une instruction qu'ils n'avaient pas eux-mêmes. Le mal croît avec l'ignorance et l'on ne peut envisager sans frémir, le sort qui semble attendre la génération qui s'élève. C'est quand par état on a des relations journalières avec le peuple, que l'on voit à quel point il est démoralisé. La certitude d'échapper à la vengeance des lois rend toutes actions simples et naturelles ; les liens du sang ne retiennent plus des hommes devenus grossiers par ignorance et touchent presque à l'état de sauvages ; dès l'instant qu'un fils est devenu le plus fort, l'autorité paternelle cesse. Je dois cependant rendre justice aux habitants



de Laz. Ils sont naturellement doux et bons, soumis et confiants pour leur pasteur; il ne manquerait pour les ramener à leurs anciennes mœurs qu'un homme qui les éclaire. Réellement attachés à leur religion, ils n'ont besoin pour la pratique que de la connaître. »

Signé : le chevalier de **Kernesne**.

#### FAMILLES NOBLES

Anseau, Guillaume, écuyer de Laz, 1371. Porte sur son sceau : *un lion brisé d'une bande.*

Du Bot, S<sup>r</sup> du Grégo, marquis de la Roche, S<sup>r</sup> de Trévarez : *d'azur au chevron d'or accompagné de 5 quintefeuilles d'argent.*

Glaz, S<sup>r</sup> de Kerhodent, paroisse de Laz. (Ramage de Châteaugal) : *d'azur au château de trois tours d'argent, maçonné de sable.*

Coetanezre, marquis de la Roche, Saint-Thois : *de gueules à 3 épées d'argent, les pointes en bas, rangées en bande.* Famille fondue, en 1595, dans **Kernezne**.

Kernezne, S<sup>r</sup> de Trévaré et baron de Laz : *d'or à 3 coquilles de gueules, ou écartelé au 1<sup>er</sup> de la Roche au 4 de Kernezne, au 2 de Kergcët, au 3 de Jouan, sur le tout un parti de Kernezne et de Coatarmoal.*

Le marquisat de la Roche et la baronnie de Laz ont été possédés successivement par les du Chastel, Huchet de la Bédoyère et du Bot du Grégo.

Lanlouet, S<sup>r</sup> de Trévarez. Un prêtre de cette famille, à la tête des paroisses des environs de Carhaix, attaqua les royaux en 1590.

Mesgouez, S<sup>r</sup> de Trévarez et baron de Laz : *d'or au chevron d'azur, accompagné de 3 trèfles de gueules ou écartelé au 1 et 4 d'azur au dextrochère ganté d'argent soutenant un épervier de même longé et guilleté d'or qui*

est la Roche, aux 2 et 3 d'azur à deux épées d'argent la pointe en bas qui est Coatarmoal sur le tout du Mescouez ; devise : *Rien de trop.*

La Roche Helgomarc'h, en Saint-Thois ; branche aînée fondue en Rostrenen, puis Mescouez pour qui cette seigneurie fut érigée en marquisat, en 1576, possédée depuis par Coatanezre, du Chatel, Huchet de la Bédoyère du Bot du Grégo et d'Amphernet de Pont-Bellanger.

Coatarmoal : *d'azur à deux épées d'argent aux gardes d'or posées en sautoir.*